COMMUNE DE MASSONG

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID: 074-217401710-20240328-DE

Haute-Savoie

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 28 mars 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 14 mars 2024 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Hakim GHEMMOUR, Christelle PORTIER, Christelle BOUDAMOUZ, Johann MATHIEU, Ana Maria MARTIN GRILLET, Joël DEMIERRE, Martine DONNA.

Absents: Muriel ARTIQUE, Thierry ROULLARD, Jean-Claude CONSTANTIN.

Muriel ARTIQUE a donné procuration à Christelle PORTIER Thierry ROULLARD a donné procuration à Ana Maria MARTIN GRILLET

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de présents : 12

Nombre de Votants: 14 (dont 2 procurations)

Secrétaire de séance : Julie ROULLARD NOUGARET

N° 2024-09: Deliberation portant sur la mise a jour du reglement interieur des ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En vue de la rentrée des classes de septembre 2024, il convient de procéder à la mise à jour de certains points du règlement intérieur du service enfance-jeunesse. Ceux-ci portent sur :

- 1. Modalités d'inscriptions en 3 étapes :
 - Remplir un dossier unique d'inscription
 - Effectuer une pré-réservation pour les activités « cantine », « périscolaire », et « mercredis »
 - Validation par le service et réponse aux familles
- 2. Cantine et périscolaire : réservation à l'année.
- 3. Sont considérés comme « Massongiens » les enfants résidents ou scolarisés à Massongy, dont les parents travaillent à Massongy.
- 4. Présence non-prévue
 - 1ère fois : lettre de rappel
 - 2ème fois : lettre de rappel
 - 3ème fois : exclusion du service
- 5. APC/ activités péri et extrascolaires :
 - Soit la famille annule la réservation
 - Soit la famille garde la réservation et la séance est facturée.
- 6. Retards/dépassements horaires:
 - 1ère fois : lettre de rappel
 - 2ème fois : lettre de rappel

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID: 074-217401710-20240328-DEL_2024_09-DE

- 3ème fois : exclusion du service

7. Vacances scolaires: Les annulations sans justificatif ne sont pas possibles

Après avoir délibéré, Le conseil municipal, avec 12 voix pour et 2 voix contre ;

- ACCEPTE les modifications apportées au règlement intérieur du service enfance (règlement en annexe)

Certifié exact La secrétaire de Séance Julie ROULLARD-NOUGARET Massongy, le 29 mars 2024 Le Maire, Sandrine DETURCHE

